

FICHE DE POSTE RECRUTEMENT

D'UN/UNE ATER Attaché(e) Temporaire d'Enseignement et de Recherche

Statut	ATER
Section CNU	14
Durée du recrutement	1 an
Début du contrat	01/09/2026
Localisation	Université Bordeaux Montaigne, PESSAC
Composante d'affectation	Département des études italiennes
Filière de formation concernée	LEA anglais-italien et LLCER italien
Laboratoire de Recherche de rattachement	Plurielles

Date limite d'envoi des dossiers

15 mai 2026

Envoi des dossiers par voie dématérialisée :

https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/rita/fo/?num_cg=67&num_form=1

Conditions de recrutement :

Les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (A.T.E.R.) sont régis par le décret n° 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Obligations de service :

L'ATER recruté(e) aura un contrat comprenant 192h de cours, il/elle participera aux diverses obligations qu'implique son activité d'enseignement : encadrement des étudiants, contrôle des connaissances et examens.

Enseignement et besoins pédagogiques :

L'ATER recruté.e sera chargé de plusieurs cours de civilisation (histoire et société contemporaine, sociologie, analyse des médias, économie italienne, etc.) dans les deux licences d'italien, LEA et LLCER, de la L1 à la L3. Selon le profil, il/elle pourra intervenir également en Master LAI pour les cours en langue italienne. Il/elle pourra assurer enfin des cours de grammaire et de traduction du niveau débutant à confirmé.

Activité de recherche :

FICHE DE POSTE RECRUTEMENT

D'UN/UNE ATER Attaché(e) Temporaire d'Enseignement et de Recherche

La personne recrutée s'intégrera dans l'une des équipes internes de l'UR Plurielles pour développer des projets portant sur la civilisation de l'époque contemporaine, autours de thèmes touchant à l'actualité socio-politique italienne et à l'interculturalité dans l'espace européen ou à plus grande échelle.